

ait mon devoir de frère, d'ami, et d'homme de cœur (1)!

ELIE BERTHET.

UN TRAIT

DE LA VIE

DU DUC DE DOUDEAUVILLE.

(Nous laissons parler M. le comte de Courchamps, auteur d'un ouvrage inédit, intitulé : *Souvenirs de l'usurpation et de la Restauration.*)

L'évêque d'Angers m'avait écrit pour me prier de faire recommander à la clémence du roi (Louis XVIII) un sous-officier de cavalerie, condamné à mort pour avoir frappé un lieutenant de sa compagnie, ou tout au moins pour l'avoir *heurté* si rudement que celui-ci en avait eu la tête fracassée et la figure toute meurtrie en tombant sur le pavé d'un corridor. Le pourvoi du jeune soldat avait été rejeté. Le comte de Meulan voulut bien examiner toute la procédure qui lui parut, légalement ou judiciairement, inattaquable. Il me dit que cet officier, qui était gentilhomme, était un sujet au-dessous du médiocre, et du reste il avait été le provocateur. Le condamné était fils d'un paysan saumurois, soldat docile et régulier appliqué, studieux même, et pour le surplus un très honnête jeune homme. Il ne lui restait aucun autre moyen de salut qu'un recours en grâce ; on n'avait pas une minute à perdre, et je m'emparai du bras de M. Benoist (le directeur général), qui força toutes les consignes. Le digne homme me fit pénétrer dans le cabinet du garde-des-sceaux que, sans cela, je n'aurais pu rejoindre avant le surlendemain, parce qu'on ne le voyait jamais qu'une fois par semaine, et que ses jours d'audience étaient les vendredis.

Soit dit en passant, c'était un bras toujours secourable et toujours adroit, celui du comte Benoist.

— Nous venons vous parler, dit-il de prime-abord au ministre, de ne pas laisser fusiller et mettre à mort un bel et bon garçon de vingt-trois ans, pour qui tout le diocèse d'Angers est en prières et dans les affres de la désolation, Monseigneur.

M. le garde-des-sceaux ne voulut rien promettre avant d'avoir examiné le dossier et les autres pièces du procès, qu'il me fallut aller chercher jusque dans la rue des Vieilles-Tuileries, où M. de Meulan ne put réussir à me les faire délivrer qu'à six heures après-midi. Le ministre était à table lorsque je fus de retour à la place Vendôme. Nous dinâmes ensemble, ou, pour mieux dire, il me laissa dîner avec sa famille, car aussitôt qu'il eut mangé deux œufs à la coque après

son potage, il se leva de table, en emportant cette liasse de grands papiers dans son cabinet et me recommandant de ne pas m'impatienter prématurément.

Le garde-des-sceaux nous rejoignit environ deux heures après, dans le jardin de la chancellerie. Il ne lui restait aucun motif de scrupule au sujet de cet appel à la clémence royale ; il venait de faire minuter une ordonnance de grâce, et vu le cas d'extrême urgence, il me dit qu'il allait la présenter tout de suite avec son travail du soir, à la signature du roi, pour que nous puissions la faire expédier au procureur-général d'Angers directement, sur-le-champ, pendant la nuit même et par estafette. Il me dit aussi de revenir à dix heures à la Chancellerie, si mieux n'aimeis-je y rester jusques là pour qu'il me remit, à son retour des Tuileries, la dite ordonnance de rémission pleine et complète.

Hélas, mon Dieu ! quand en vida le portefeuille du ministre de la justice, à son arrivée du château, l'ordonnance ne s'y trouva point. Le secrétaire avait oublié de l'adjoindre à tous ces autres papiers qui devaient être présentés, pendant la séance du soir, à la signature royale. Elle était restée sur le milieu du bureau, la malheureuse ordonnance ! et le ministre en était dans la consternation.

— Voilà qu'il est onze heures, et le roi se couche à dix heures et demie, disait tristement le garde-des-sceaux ; le pansement de ses jambes est déjà terminé, le père Elysée sera parti, le roi dormir adéj à, peut-être ? et puis ces trois ou quatre valets qu'il faudra chercher, trouver, réveiller et faire habiller, ne sauront comment faire et comment procéder suivant la règle ; ils ne sauront absolument comment s'y prendre, afin d'introduire auprès du roi son ministre de la justice, au milieu de la nuit.

Je convenais, sans difficulté, qu'on n'agissait pas de la sorte à la cour de France, et je croyais bien que si le ministre s'aventurerait à retourner au château, il allait y passer, dans l'esprit du grand-commun, pour un gentilhomme assez mal appris, pour un secrétaire d'Etat bien négligent et pour un magistrat bien téméraire !

— Ils vont penser qu'il est question d'un affreux complot, d'une explosion souterraine, ou d'un horrible incendie ; ceci m'est égal, et je vais aller demander qu'on m'annonce au roi, malgré l'étiqnette et l'heure indue !

Lorsque nous arrivâmes à la grillo des Tuileries, l'horloge du château sonnait minuit et demi ; mais, comme il fallut préalablement se faire autoriser par le gouverneur, M. de Champcenetz, qui dormait déjà profondément le garde-des-sceaux ne put arriver jusqu'au roi qu'après une heure et demie d'allées, de venues, de pourparlers, de colloques et d'explications interminables. — Le roi souscrivit cet acte de miséricorde avec toute la promptitude et la bénignité possible, et

(1) L'auteur de cette nouvelle croit devoir en terminant adresser un remerciement public à M. Dufau, directeur de l'Institut royal des jeunes aveugles, dont l'inépuisable ouvrage et l'expérience lui ont été du plus grand secours pour la partie psychologique du travail qu'on vient de lire.